

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 16 avril 2026****CONVOCATION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pouvoir : 1

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – Mme Carole BOULANGER – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – M. Julien DOLFI – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absent représenté

M. Mathias COUMERTPouvoir à Mme Julita SALBERT

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-04-31

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que Chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fait évoluer :

- Les montants plancher et plafond
- Les taux d'effort
- Le tarif ASE

Considérant qu'il convient donc de modifier les paragraphes 4.1 « Le barème CAF » et 4.2 « La participation familiale » du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant comme il suit :

MONTANTS PLANCHERS ET PLAFONDS 2026

- Le montant plancher retenu pour le calcul du tarif minimum est de 814,62€
- Le montant plafond reste à 8 500€ mais la ville de L'Isle-Adam déplaçonne

BAREME (taux d'effort) CAF 2026*Identique à 2025*

Nombre d'enfants	2026
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
De 4 à 7 enfants	0,0310%
8 enfants et plus	0,0206%

Considérant que ces taux d'efforts, applicables au 1^{er} Janvier 2026, restent les mêmes qu'en 2025.

TARIF ASE 2026

Considérant que pour 2026, le plancher des ressources est égal à 814,62€ (801€ en 2025).

Considérant qu'en conséquence, le règlement de fonctionnement des EAJE est à mettre à jour de ces montants.

Les mises à jour sont surlignées en pages 7 et 8 de l'actuel règlement de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT